

A. Décision et explication du départ

1. Pourquoi SOS Villages d'Enfants Suisse quitte-t-elle la Fédération SOS Villages d'Enfants International ?

Cette décision est la conséquence naturelle de notre stratégie à long terme. Après notre départ, nous ne dépendrons plus des prestations de la fédération. Au cours des quinze dernières années, nous avons conçu nos propres programmes, assuré leur réalisation nous-mêmes et atteint nos objectifs. Notre approche préventive s'inscrit dans la durée et se concentre sur l'éducation, la santé et l'amélioration des revenus. Nous mettons ainsi tout en œuvre pour que les enfants puissent grandir parmi leur famille d'origine. La suppression progressive et soigneusement planifiée de l'accueil au sein des villages d'enfants fait aussi partie de notre stratégie à long terme. Nous poursuivrons sur cette voie.

Quitter la Fédération SOS Villages d'Enfants International signifie rester fidèles à nos valeurs. Ces dernières années, des cas répétés de maltraitance ou un manque de transparence chez d'autres membres du réseau international ont profondément ébranlé notre équipe. En sortant de la fédération, nous nous distançons clairement des actes dénoncés à ce jour ainsi que d'éventuels autres faits qui iraient à l'encontre de nos principes. Cette décision réaffirme notre position : la protection de l'enfance demeure la priorité absolue de notre fondation.

2. Cette décision est-elle une réaction aux abus récemment dénoncés ou s'inscrit-elle dans une stratégie à long terme ?

Les deux. Elle découle à la fois d'une stratégie à long terme et constitue une réponse ferme à des manquements répétés. Depuis quinze ans, SOS Villages d'Enfants Suisse réoriente son approche et se concentre sur le renforcement des familles, la cohésion des communautés et un développement porté par des acteurs locaux. Les multiples réformes annoncées et efforts de transparence entrepris par SOS Villages d'Enfants International n'ayant entraîné aucune amélioration structurelle durable, nous ne voyons plus de raison de rester.

3. Quelles valeurs ont guidé cette décision ?

La protection de l'enfance a joué un rôle décisif, car elle constitue notre priorité absolue. L'intégrité, la responsabilité et la transparence font aussi partie des principes non négociables que défend SOS Villages d'Enfants Suisse. Quand ces valeurs sont menacées, nous nous devons d'agir, même si cette voie mène à des décisions difficiles.

4. Si SOS Villages d'Enfants Suisse restait membre de la fédération, quels seraient les risques ?

Rester membre de la fédération menacerait non seulement notre réputation et notre crédibilité, mais aussi la stabilité et la planification de nos programmes. Nous pourrions en outre être tenus partiellement responsables d'une gouvernance défaillante. À long terme, ces risques n'auraient plus été compatibles avec la responsabilité que nous assumons envers nos bénéficiaires, nos partenaires, nos donatrices, nos donateurs et nos équipes.

B. Processus, calendrier et transition

5. Qu'implique concrètement la sortie de la fédération ?

Le conseil de fondation de SOS Villages d'Enfants Suisse a décidé de se retirer de la fédération internationale. Nous avons annoncé la résiliation le 31 janvier 2026 et elle prendra effet le 31 décembre 2026. Selon les statuts, l'adhésion reste valable pour deux années civiles consécutives à partir de la date de résiliation. Autrement dit, SOS Villages d'Enfants Suisse

demeurera en principe membre de la fédération jusqu'au 31 décembre 2028. Durant cette période de transition, nous mettrons tout en œuvre, seuls ou avec d'autres pays qui quittent aussi le réseau, pour créer des structures simplifiées facilitant le transfert de fonds et la poursuite des projets en cours ou à venir.

6. Pourquoi annoncer la résiliation en début d'année et non à la fin ?

Le conseil de fondation a pris cette décision au plus tôt afin d'assurer clarté, préparation et transparence. Cette anticipation permet de planifier les prochaines étapes avec soin, d'impliquer nos partenaires dès le début des démarches et d'organiser au mieux notre indépendance complète.

7. Que se passera-t-il d'ici à fin 2028 ?

Cette période de transition facilite un départ ordonné de la fédération. Elle garantit la poursuite des programmes en cours sans interruption et le respect des engagements existants. En outre, SOS Villages d'Enfants Suisse a le temps d'adapter au fur et à mesure ses structures organisationnelles, contractuelles et opérationnelles. Pour les partenaires, les équipes ainsi que les pays d'intervention, ces deux années assurent stabilité, fiabilité et continuité.

C. Opportunités et perspectives stratégiques

8. Quelles opportunités concrètes découlent de cette nouvelle indépendance ?

SOS Villages d'Enfants Suisse existe en tant qu'organisation indépendante d'aide à l'enfance depuis 1964. À l'époque, elle a intégré de son propre chef la Fédération SOS Villages d'Enfants International. Quitter le réseau international renforce un positionnement fidèle à nos valeurs et consolide l'orientation stratégique de nos programmes. Nous améliorons aussi notre capacité d'action, nos structures de gouvernance et notre impact dans nos pays d'intervention. En tant qu'ONG suisse indépendante, nous pouvons compter sur des partenariats égalitaires grâce auxquels nous amplifions l'effet de chaque franc que nous recevons pour aider les enfants et les familles.

D. Programmes, coopération internationale et continuité opérationnelle

9. Quelles conséquences le départ de la fédération entraîne-t-il pour les programmes en cours et le travail sur le terrain ?

Tous les programmes se poursuivent sans interruption ni bémol. SOS Villages d'Enfants Suisse travaille déjà de manière indépendante : nous planifions et mettons nous-mêmes en œuvre des programmes de renforcement des familles en Éthiopie, au Niger, au Lesotho, au Népal, au Nicaragua et en Afrique du Sud. Nous maintenons nos partenariats dans ces pays d'intervention. Cette décision apporte continuité, confiance et perspectives aux enfants, aux jeunes et aux familles.

10. Est-ce que sortir de la fédération implique la fin de la collaboration internationale ?

Non. SOS Villages d'Enfants Suisse poursuit son engagement à l'étranger. Nous ne serons plus membres de la fédération, mais nous n'abandonnons pas nos actions dans nos pays d'intervention ni la coopération avec nos partenaires internationaux.

E. Organisation, finances et gouvernance

11. SOS Villages d'Enfants Suisse est-elle prête, sur le plan financier et organisationnel, à prendre son indépendance ?

Oui. SOS Villages d'Enfants Suisse dispose d'une base financière solide et de longues années d'expérience organisationnelle. En outre, nous travaillons déjà de manière autonome depuis plusieurs décennies. Nos recettes issues de dons se maintiennent depuis des années à un niveau stable qui dépasse les 19 millions de francs. La phase de transition impliquera des coûts de restructuration ponctuels. Nous prévoyons ensuite de réduire progressivement les dépenses administratives et opérationnelles ainsi que de mieux cibler l'utilisation des ressources.

12. Comment la fondation remplira-t-elle ses devoirs de protection, de prévention et de gouvernance ?

En tant qu'organisation indépendante, nous renforçons nos structures de prévention, de contrôle et de gouvernance, en collaboration avec des partenaires locaux dans nos pays d'intervention. Nous appréhendons les risques dans leur globalité : non seulement les abus et la corruption, mais aussi les dysfonctionnements au niveau de la direction ou des systèmes. Transparence, responsabilité et redevabilité guident notre démarche.

13. Quel rôle joue la transparence dans l'évolution de l'organisation ?

La transparence est l'un des principes directeurs de notre action. Nous communiquons ouvertement à propos des processus décisionnels, de l'utilisation des fonds, des résultats obtenus et des perspectives, tout en nous assurant que ces aspects sont vérifiables. Face aux abus signalés au sein de la fédération ces dernières années, nous avons démontré à plusieurs reprises que la clarté et la sincérité mettent en confiance nos partenaires, donatrices et donateurs. Le label de qualité Zewo, que SOS Village d'Enfants Suisse détient depuis 1989, en témoigne.

F. Parties prenantes, collaboratrices et collaborateurs, dialogue

14. Quelles sont les conséquences de cette décision pour le personnel et la collaboration interne ?

Cette décision apporte avant tout un cadre clair et une orientation précise aux collaboratrices et collaborateurs. L'organisation reste stable et poursuit son engagement porteur de sens en faveur des enfants en difficulté. En parallèle, ce gain d'autonomie offre à toute l'équipe plus de marge de manœuvre pour participer à l'évolution de l'organisation.

15. Comment SOS Villages d'Enfants Suisse gère-t-elle les critiques ou le scepticisme ?

Nous prenons les critiques au sérieux et restons ouverts au dialogue. Cette décision résulte d'une réflexion rigoureuse et transparente, et sert les intérêts des enfants vulnérables. Nous répondons en toute transparence aux questions et présentons nos choix avec clarté et cohérence.

G. Message clé

16. Quel message adressez-vous en priorité aux donatrices, aux donateurs, aux partenaires et au grand public ?

Nous poursuivons avec détermination notre mission, comme le rappelle notre promesse « une famille pour chaque enfant ». Nous maintenons nos programmes sans interruption ni changement.

Sortir de la fédération est une décision responsable qui préserve la confiance et renforce la crédibilité ainsi que la pérennité de l'organisation. En tant qu'ONG suisse indépendante, nous saurons amplifier l'impact de chaque franc que nous recevons pour aider les enfants.

H. Conséquences pour le bureau principal

17. Qu'est-ce que cette décision signifie pour le bureau principal ?

Le bureau en Suisse assurera désormais certains services jusqu'ici fournis par la Fédération SOS Villages d'Enfants International. Par conséquent, l'équipe assumera une plus grande responsabilité et devra reprendre certaines tâches dans les domaines des services financiers, des politiques et directives, des systèmes informatiques et de la défense des intérêts.

18. Le bureau principal aura-t-il besoin de davantage de ressources ?

Oui. Dans certains domaines, nous prévoyons d'augmenter les ressources en personnel ou en temps pour assurer nous-mêmes les prestations que nous déléguions jusqu'ici. En contrepartie, les coûts des services procurés par la fédération internationale diminueront considérablement.

19. Les coûts de fonctionnement de l'organisation augmenteront-ils pour autant ?

Non. Malgré des besoins plus importants au niveau de l'organisation, nous ne prévoyons aucune hausse des coûts globaux. Réaliser en interne les prestations concernées sera plus efficace et nous coûtera moins cher que de les confier à SOS Villages d'Enfants International. En outre, comme nous ne devrons plus verser de cotisations à la fédération, nous libérerons les moyens financiers nécessaires à cette transition.

20. Comment garantir la qualité et la continuité des activités ?

Notre équipe possède l'expertise requise et adaptera les processus internes en conséquence. Nous n'envisageons aucune restructuration majeure à court terme.

I. Fédération SOS Villages d'Enfants International et image

21. Êtes-vous la seule organisation membre à quitter la fédération internationale ?

D'autres bureaux nationaux, dont la Norvège, la France et la Grande-Bretagne, ont pris la même décision. Plusieurs envisagent aussi cette démarche.

22. Comment SOS Villages d'Enfants International a-t-elle réagi à votre départ ?

Le bureau de la fédération internationale a pris acte de notre décision et collaborera avec nous de manière constructive durant la période de transition.

23. Vous appeler « SOS Villages d'Enfants » a-t-il encore du sens ? Allez-vous changer de nom ?

Depuis de nombreuses années, notre nom ne reflète plus tout à fait notre mission. Nous œuvrons avant tout pour éviter que des enfants et des jeunes aient besoin de trouver refuge dans un village d'enfants. En même temps, notre nom est connu et reconnu. Il suscite aussi un fort sentiment d'appartenance chez nos donatrices et donateurs. Redéfinir notre positionnement et, éventuellement, changer de nom requiert une réflexion approfondie. Quitter la fédération ne nous y oblige pas. La marque SOS Villages d'Enfants appartient non pas à la fédération internationale, mais à SOS Villages d'Enfants Autriche, qui accorde les licences d'utilisation.

J. Autres questions

24. Conservez-vous la certification Zewo ?

Oui. Zewo a décerné sa certification à SOS Villages d'Enfants Suisse et elle ne dépend pas de l'adhésion à SOS Villages d'Enfants International. Nous avons régulièrement informé Zewo des développements au sein de la fédération et des programmes menés par SOS Villages d'Enfants Suisse. Nous assumons davantage de responsabilités dans notre travail et nous avons la conviction que Zewo saluera cette démarche.

25. Comment luttez-vous contre les abus au sein des programmes de SOS Villages d'Enfants Suisse ?

La sauvegarde des enfants et des jeunes (*Child Safeguarding*) signifie que nous nous engageons à protéger celles et ceux qui sont sous notre responsabilité contre toute forme de violence, de négligence, d'exploitation ou d'abus. Nous appliquons les standards internationaux en la matière depuis de nombreuses années et les adaptons sans cesse. La sécurité des enfants prime toujours et notre personnel doit signaler toute violation de la protection de l'enfance.